

**DE BLOCS PORTES EXTERIEURS NON ISSUES DE SECOURS
A LA NORME NF EN 14351-1+A1**

Déclaration n° CE/RTD2/07/2016

Etablie conformément à l'article 14 de la Directive Produits de Construction n°89/106/CEE (modifiée par la directive 93/69/CEE) transposée en droit français par le décret n°92-647 du 8/7/1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, et au Guide D du Comité Permanent de Construction.

Je soussigné, Monsieur Jean-Gabriel CRETON Président, représentant

EURADIF, Technoparc Futura BP 90050, 62401 Béthune cedex, France,

déclare que le produit **Porte d'Entrée « RT Doors et TRADI Doors**» destiné à l'usage des habitations pour particuliers est conforme à **l'Annexe ZA de la norme NF EN 14351-1+A1 (06/2006)**

Niveaux de performance du produit :

Caractéristiques :

Perméabilité à l'air : Classe A*3
Etanchéité à l'eau : Classe E*7B pour les cas 1 et E*1B pour les cas 3
Résistance au vent : Classe V*C3 pour les cas 1 et V*C2 pour les cas 3
Performances AEV, organisme notifié FCBA n°0380, rapports n° 404/13/208/1 du 08/10/13 et rapports n° 404/12/ 226/ 527

Substances dangereuses : NON

Performance acoustique (Rw(C ;Ctr) en dB) : de 29(-3 ; -4)dB à 33(-1 ; -3)dB Selon les modèles
Performances Acoustiques, organisme notifié FCBA n°0380, rapport n° 404/12/223/1, n°404/12/223/2, n°404/12/223/3, n°404/12/223/4, n° 404/13/202/2 et n° 404/13/202/3

Transmission thermique (U en W/m².K) : de 1.0 à 2,1 W/m².K _ Selon les modèles
Transmission thermique, organisme notifié FCBA n°0380, note de calcul PC.CLAT/2012.351

Pour l'utilisation en tant que Blocs Portes Extérieures 1 vantail non Issues de Secours.

Nom : M. Jean Gabriel CRETON

Qualité : Président